



de la Mayenne  
<http://www.fo-sante-53.info>

Pour plus d'infos  
allo FO

02 43 66 65 23

# ordre infirmier la facture arrive...!

Je l'attends...! Mais il n'est pas question que je paie une cotisation à un ordre qui ne me servira à rien.

Vous en avez vu beaucoup, vous, des gens qui paient pour travailler ? En général, c'est plutôt le contraire !

Moi, j'ai mon diplôme. J'ai travaillé pour l'obtenir et c'est, pour moi, la seule obligation nécessaire pour exercer cette profession.

#### Pour info :

Près de 500 000 dossiers d'enregistrement devraient être adressés dans les prochains jours aux infirmiers exerçant actuellement, pour leur permettre de parachever leur inscription auprès de l'Ordre National des Infirmiers et de régler le montant de la cotisation (75 euros pour 2009).

A l'issue de cette campagne d'enregistrement, tout infirmier non inscrit à l'Ordre sera considéré comme exerçant illégalement la profession » rappelle Dominique Le Bœuf, présidente du Conseil National de l'Ordre infirmier.



Quand j'ai fait mes études, on m'a expliqué que « nul ne peut exercer la profession d'infirmier s'il n'a pas satisfait son inscription au **fichier ADELI** auprès de la DDASS ». **C'est la seule chose qui est obligatoire.** J'espère que tu es bien inscrit !

Cela dit, si le Conseil National de l'Ordre veut mettre dehors des établissements de Santé, tous les infirmiers qui n'auront pas payé leur cotisation pour exercice illégal de la profession.... je ne demande qu'à voir... !!!



**Seule notre solidarité nous évitera de payer !  
Alors NON à l'Ordre Infirmier.  
Refusons de PAYER POUR TRAVAILLER !**